Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Affiché le
ID : 035-213503634-20230707-D_2023_95-DE

Pont-Péan

35131 PONT-PÉAN
Tel. 02 99 52 41 70 Fax. 02 99 52 86 76
mairie@pontpean.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
27 juin 2023

Affichage :
Du 7 juillet au 7 septembre 2023
Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 22

L'an deux mil vingt-trois, le trois juillet à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le vingt-sept juin, conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur DEMOLDER Michel, Maire.

PRESENTS : Michel DEMOLDER, Stéphane MÉNARD, Agnès GUILLET, Mourad ZEROUKHI, Sylvie BERNARD, Dominique JACQ, Bernadette DENIS, Anne JOUET, Romuald FRISSON, Laëtitia GAUTIER, Nadège LETORT, Antoine SIMONNEAU, Caroline BERTAUD, Anthony BOSSARD, Alexandre MOREL, Yvon LE GOFF, Maryse AUDRAN, Pascal COULON, Espérance HABONIMANA.

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE : Frédéric GOURDAIS a donné procuration à Stéphane MÉNARD, Farida AMOURY a donné procuration à Maryse AUDRAN, Dominique CANNESSON a donné procuration à Pascal COULON.

ABSENTS EXCUSÉS : Frédéric GOURDAIS, Nicolas RATY, Farida AMOURY, Dominique CANNESSON.
ABSENTS : Evelyne OLLIVIER-LORPHELIN, Didier LE GOFF, Valérie FORNARI, Stéphanie DAVID.
SECRETAIRE : Anthony BOSSARD.

Les membres du Conseil municipal constatent que les dispositions législatives concernant la convocation et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2023-95 : Finances. Espace Beausoleil – tarifs location de salles.

Vu la délibération N°2022-113 du 5 décembre 2022,
Vu l'avis de la commission « Finances – Ressources humaines » du 26 juin 2023,

Madame Agnès Guillet, adjointe à la Culture, présente le dossier :

Dans le cadre de la location des salles de l'espace Beausoleil, il est proposé :

- une hausse de 2 % des tarifs de location de salles de l'espace Beausoleil à compter du 1er janvier 2024,
- une revalorisation des prestations « ménage » et mise à disposition de technicien supplémentaire,
- un maintien des tarifs pour : location de vaisselle, de badges, des gratuités de mises à disposition des salles pour les associations de Pont Péan.

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Affiché le
ID : 035-213503634-20230707-D_2023_95-DE

	Pontpéannais associations de Pont Péan & partenaires		**Entreprises & extérieurs**		**Régie**			CAUTION
	jusqu'à 5 H d'occupation	jusqu'à 10 H d'occupation	jusqu'à 5 H d'occupation	jusqu'à 10 H d'occupation	montage/démontage 1ère journée		utilisation journées suivantes	
2021	1/2 journée (50% du tarif jour)*	1 journée	1/2 journée (60 % tarif jour)*	1 journée	pack confér	pack spect		
DANYCAN A 258 m2	193	386	422	703	93	230	58	1000
DANYCAN B 150 m2	96	193	212	354	93	230	58	1000
DANYCAN A+B 408 m2	286	572	628	1047	93	230	58	1000
PUITS ET CARREAU 124 m2	109	219	240	400	93	230	58	500
HALL 143 m2	109	219	240	400	93	230	58	500
HALL + P&C 267 m2	219	437	479	798	93	230	58	500
CUISINE	78	78	132	132				500

* sauf cuisine tarif journée

Les tarifs s'appliquent pour tout contrat débutant à compter du 1er janvier 2024.

A partir de la deuxième journée de location, il est proposé une réduction de 35% du tarif plein pour la location des salles.

Le tarif pontpéannais sera appliqué aux employés municipaux.

Au-delà de 10h d'occupation, une majoration de 100 € par heure supplémentaire sera facturée, pour les utilisations qui nécessitent la présence d'un technicien sur site.

A l'exception des spectacles vivants, aucun équipement technique et scénique (sono, lumière, vidéo…) ne sera mis à la disposition des utilisateurs.

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Affiché le
ID : 035-213503634-20230707-D_2023_95-DE

Autres tarifs :

Tarif prestations nettoyage des locaux Désignation des locaux	Tarifs TTC
Salle Danycan (avec ou sans gradins) + scène + loges + hall d'entrée + sanitaires	145 €
Salle Danycan (avec ou sans gradins) + scène + loges + salles puits et carreau + hall d'entrée + sanitaires	205 €
Salles puits et carreau + hall d'entrée + sanitaires + loges	105 €
Hall d'entrée + sanitaires	75 €
Forfait nettoyage cuisines (sol)	45 €
Mise à disposition d'un technicien supplémentaire	430 €

Location :

- Vaisselle : la vaisselle sera facturée 0.60 € par couvert (assiettes + verres + couteaux + cuillères + fourchettes + tasses). Il sera demandé une caution de 200 € par tranche de 100 couverts, un inventaire sera effectué à la remise de la vaisselle ; en cas de casse celle-ci sera facturée.
- Vidéo-projecteur supplémentaire : 40 €
- Lave-vaisselle : 20 €
- Chambre froide : 20 €
- Badge : 35 € pour le remplacement d'un badge perdu.

Associations pontpéannaises – conditions d'utilisation :

Utilisation des salles de l'eB : Une gratuité annuelle (dans la limite de 2 jours consécutifs) sera attribuée pour la salle Danycan ou les 3 salles (puits, carreau et hall) pour toutes les associations de la commune.

Une deuxième gratuité annuelle (dans la limite de 2 jours consécutifs) sera attribuée pour la salle Danycan ou les 3 salles (puits, carreau et hall) pour les associations communales qui y organiseraient un spectacle ou une bourse ouverte à tous les publics.

Concernant les activités régulières des associations communales : Gratuité pour les salles des Puits, du Carreau. Les associations peuvent avoir accès à la Salle Puits et Carreau gratuitement pour des occupations occasionnelles d'activités, si elle n'est pas occupée sur ces créneaux.

Dans la mesure où la salle serait occupée par une location ou une initiative municipale, l'activité de l'association serait annulée ou reportée. Cette règle s'applique sur l'ensemble des salles de la commune.

Vaisselle : la vaisselle sera prêtée aux associations de la commune : Il sera demandé une caution de 200 € par tranche de 100 couverts, un inventaire sera effectué à la remise de la vaisselle ; en cas de casse celle-ci sera facturée.

Badge : 35 € pour le remplacement d'un badge perdu (badge espace Beausoleil et badge salles des sports).

En cas de locations privées empêchant la tenue d'une activité associative, la commune préviendra l'association sept jours avant au moins.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (22/22 voix), les membres du Conseil municipal décident :

- **d'approuver les tarifs et conditions d'utilisation présentés ci-dessus.**

Pour copie conforme, en Mairie, le 4 juillet 2023

Le Maire,

Michel DEMOLDER

MAIRIE DE PONTPEAN 35 Ille-et-Vilaine